

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 juillet 2024

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux juillet à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, Mme DELALANDE Sabrina, , M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, , Mme CHATELET Marie-Laure
Absent	Mme SENECHAL Marie ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis, M. TURBEL Eric,
Secrétaire	Mme CHATELET Marie-Laure
Convocation	27/06/2024

2024 07 Approbation des délibérations de la séance du 14 mai 2024

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

2024 07 Finances – propositions d'emprunts – réunion de la commission fixée au lundi 8 juillet à 9h00

2024 07 055 Fougères Agglomération - Fonds de développement des communes 2024

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le versement du Fonds de Développement des Communes 2024 à Fougères Agglomération pour financer les opérations suivantes :

- Révision du PLU,
- Audits énergétiques sur deux bâtiments communaux,
- Équipements du cimetière communal,
- Travaux de voirie (enrobés) programmés,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de solliciter une aide de 44 917 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des Communes 2024.

Art.	Nature des dépenses	Montant HT (€)	Nature des recettes	Montant (€)	%
202	Révision du PLU	31 500,00 €			
			ACTEE+	8 400,00 €	7,44%
203	Audits énergétiques	14 800,00 €			
			FDC 2024 - Fougères Agglo	44 917,00 €	39,77%
2188	Équipement cimetière	13 338,59 €			
			Commune		
231	Travaux voirie (enrobés)	53 296,00 €	Autofinancement	59 617,59 €	52,79%
	Total	112 934,59 €	Total	112 934,59 €	100,00%

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 juillet 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention d'un montant de 44 917 € au titre du Fonds de Développement des Communes 2024.
- Charge le Maire (ou l'Adjoint Délégué) et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour : 13 voix

2024 07 056 Parc de loisirs- Proposition de la société LEMEE TP suite au rapport d'expertise

Monsieur le Maire rappelle que la société LEMEE TP était titulaire du marché de réalisation du parc de loisirs de la commune et que la société ABEIL assurait la mission de maîtrise d'œuvre.

La commune a lancé une expertise judiciaire en raison des désordres constatés sur le terrain de tennis, la voirie en béton, la tyrolienne, des mains courantes sur l'escalier et les supports à vélos.

Le rapport de l'expert relève des coûts de réparations dont la responsabilité est imputable à la société ABEIL et la société LEMEE TP.

Afin de réparer ses malfaçons, la société LEMEE TP propose à la commune de lui verser la somme de 107 650 € et de prendre en charge les frais d'expertise judiciaire à hauteur de 15 556,25 € et 2 532 au titre des frais irrépétibles. Elle demande en contrepartie à la commune de lui verser la somme de 37 659,43 € HT (*détails de ce montant encore injustifiés*).

Monsieur le Maire présente un devis de la société SOTRAV n°22 02 134 du 12/09/2023 pour la réparation des désordres constatés sur le parc de loisirs d'un montant total de 78 110 € HT (*devis à actualiser*).

Monsieur le Maire sollicite les membres pour se positionner sur la proposition de la société LEMEE TP.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, ACCEPTE la proposition de la société LEMEE TP sous réserve que les montants soient justifiés, DEMANDE à la société SOTRAV d'actualiser son devis n° 22 02 134 du 12/09/2024 et sollicite une proposition de mission de maîtrise d'œuvre auprès du cabinet GARDAN de Rennes.

2024 07 Parc de loisirs_ Devis pour la réparation de l'EPDM sous la structure de jeux

Madame Stéphanie BRIAND présente à l'assemblée deux devis pour la réparation de l'EPDM (sol souple) situé sous la structure de jeux du parc de loisirs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE de retenir le devis le moins disant de la société RECREACTION de SERRIS (77) n°109849 d'un montant total de 533,74 € TTC.

2024 07 Dossier opposant la commune à M. Lisandro CARRERA et l'EURL CARRERA

Vu l'ordonnance du 02/02/2023,

Vu l'audience du 04/04/2024 invitant les demandeurs (CARRERA) et la défenderesse (COMMUNE) à régulariser la consignation supplémentaire de l'expert,

Considérant que la commune s'est exécutée à verser la consignation mise à sa charge,

Considérant que M. CARRERA n'a pas versé le complément de consignation pour l'expert de 375,80 €,

Il convient donc de constater la caducité de la mission d'expertise visant à évaluer l'indemnité d'éviction due à l'EURL CARRERA,

Le Juge de la mise en état a ordonné la clôture de l'instruction du dossier et a fixé l'audience de plaidoirie au 2 septembre 2024.

2024 07 057 Opérations « Agrandissement de la cantine et rénovation du 1^{er} étage de la mairie » - Missions de contrôle technique et de coordination SPS

Dans le cadre des opérations de travaux « Agrandissement de la cantine et rénovation du 1er étage de la mairie », Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a sollicité les propositions de trois sociétés pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité Protection Santé).

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir :

- Pour la mission de contrôle technique Hand ERP /L / LE / SEI,
L'offre n°P-RECT-2024-20-231231 de BTP Consultants de Chartres de Bretagne– Paul ORSAL pour un montant de 5 900 € HT.
- Pour la mission de coordination SPS,
L'offre n°1371/2024 d'ABG Coordination de Balazé pour un montant de 3 822 € HT.

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 du Budget Principal n°15000,
CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente décision.

Pour : 13 voix

2024 07 Ecole publique – devis système d'alarme communicant

La décision est reportée, M. Mickaël ADAM se charge de solliciter d'autres devis.

2024 07 058 Marché de fourniture de repas (cantine scolaire et alsh) – avenant n°4 au 1^{er} septembre 2024

Monsieur Philippe RAIPIN rappelle la convention passée avec l'association POSABITAT de Fougères (35) pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire depuis la rentrée 2022. L'acte d'engagement a été signé pour 12 mois et peut être reconduit deux fois.

Il propose de proroger la convention avec l'association POSABITAT pour l'année scolaire 2024-2025.

L'article 6.3 portant sur la révision des prix du CCAP prévoit une augmentation par référence à l'indice INSEE,

L'Association POSABITAT propose, au vu de la variation de l'indice, une hausse de 3,39% des tarifs au 1^{er} septembre 2024, soit :

	maternelle	élémentaire	adultes
P HT	3,53	4,01	5,10
PTTC	3,72	4,23	5,38

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la reconduction de la convention avec l'association POSABITAT pour 12 mois, soit jusqu'au 31/08/2025,
ACCEPTE à l'unanimité les tarifs proposés par l'association POSABITAT à la rentrée de septembre 2024,
CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 6042 sur le budget principal n°15000.
CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente décision.

Pour : 13 voix

2024 07 059 Service technique – devis tondeuse de ramassage

Monsieur le maire informe l'assemblée que la tondeuse ISEKI achetée en 2005 est hors service et qu'il est donc nécessaire de la remplacer.

Il propose plusieurs devis.

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de la société ESPACE EMERAUDE de Vitré pour l'acquisition d'une tondeuse de ramassage de marque MATRA (GRILLO) Model MT MATRA 350 en déstockage (environ 185h au compteur) au prix de 32 840 € HT (comprenant une remise de 4 000 €),

PRÉVOIT les crédits en section d'investissement au compte 2157,

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente décision.

Pour : 13 voix

2024 07 060 Budget principal n°15000 - Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'insuffisance de crédits au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et propose les virements de crédits suivants :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 23 Article 231 - 35 000 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 Article 2157 + 35 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications telles que présentées du budget Principal n°15000

Pour : 13 voix

2024 07 061 Cimetière - devis travaux de maçonnerie

Madame Laurence GOBÉ propose à l'assemblée un devis de la société PRENVEILLE pour la création de piliers en pierre pour la pose du futur portail au cimetière communal.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis n°274 de la société PRENVEILLE d'un montant de 6 400 € HT

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 sur le budget principal n°15000.

Pour : 13 voix

2024 07 WC publics Place de l'église – devis

Sujet reporté en l'absence de M. Eric TURBEL.

2024 07 Etude d'opportunités photovoltaïques (ALE)– compte rendu et photos

La commune a sollicité l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) du pays de Fougères pour la réalisation d'une étude d'opportunité photovoltaïque sur la boulangerie, l'atelier technique et l'école publique. La commune souhaiterait mettre en place un système en autoconsommation collective et intégrer des batteries sur la boulangerie.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 juillet 2024

M. Mickaël ADAM fait part de la note permettant d'avoir un aperçu sur la rentabilité et le taux d'autoconsommation d'une installation.

Plusieurs bâtiments sont identifiés (salle des sports, mairie, école, boulangerie), il est également évoqué les futurs obligations sur les bâtiments de plus de 500 m² et les parkings de plus de 1500 m².

La Commission Energie doit se réunir prochainement sur ce sujet. Elle propose de solliciter un cabinet d'étude qui étudiera ces opportunités et proposera un programme.

2024 07 Audits énergétiques (THALEM) : Salle plurivalente et restaurant le Bon Accueil – comptes rendus

La commune a mandaté la société Thalem Ingénierie pour la réalisation de deux audits énergétiques sur deux bâtiments énergivores, le restaurant Le Bon Accueil et la salle plurivalente afin de définir un programme d'améliorations et d'investissements.

M. Mickaël ADAM, rapporteur de la commission Energie présente les conclusions des études.

2024 07 062 Ressources Humaines_ Création d'un deuxième poste temporaire aux services périscolaires (année scolaire 2024-2025) Annule et remplace la délibération n°202406054 du 04/06/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal **qu'il est nécessaire de créer un poste d'animateur**

- **à la garderie municipale dès la rentrée scolaire 2024 suite à la suppression de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (délibération n°202406052 du 04/06/2024),**
- **à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le remplacement des animateurs permanents en congés pendant les vacances scolaires 2024-2025**

Ainsi, en raison d'une réorganisation des services périscolaires, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1er septembre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial dont la durée hebdomadaire annualisée de service est de 22,8/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel **pour une durée de 12 mois.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation territorial pour effectuer les missions d'animateur à la garderie municipale et à l'ALSH pour une durée hebdomadaire annualisée de travail égale à 22,8/35^{ème}, à compter du 1er septembre 2024 pour une durée de 12 mois.**
- **La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**
- **La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget principal n°15000.**

Pour : 13 voix

2024 07 063 Rives du Couesnon – Convention d'accueil ALSH été 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention avec la commune de Rives-du-Couesnon pour l'accueil des enfants de Saint-Ouen-des-Alleux à l'accueil de loisirs de Rives-du-Couesnon du 29 juillet au 14 août 2024, périodes de fermeture de l'ALSH de Saint-Ouen-des-Alleux.

Après lecture du projet de convention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 juillet 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite-convention avec la commune de Rives-du-Couesnon, qui s'engage à accueillir les enfants de Saint-Ouen-des-Alleux à l'ALSH de Rives-du-Couesnon, dans la mesure des places disponibles du 29 juillet au 14 août 2024, aux tarifs des communes extérieures fixés par la commune de Rives-du-Couesnon.

Pour : 13 voix

2024 07 064 Agence Nationale des Chèques Vacances – Conventionnement

Monsieur le maire informe l'assemblée que des familles ont manifesté leur souhait de régler leurs factures de l'accueil de loisirs avec des chèques vacances.

Il propose donc de passer une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour utiliser ces chèques vacances en mode de règlement des factures de l'ALSH.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
EMET un avis favorable au conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV),
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.**

2024 07 065 Restauration de l'église – lancement d'un appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le diagnostic de la restauration de l'église réalisé par le groupement du cabinet SCP FOREST DEBARRE de Nantes (44).

Le rapport fait état de quatre phases de travaux, à savoir

Phase 1 : Le clocher et les bas-côtés

Phase 2 : Elévations Sud et Nord de la nef et transept Sud et Nord

Phase 3 : Elévations de l'abside et des retours du transept, sacristie

Phase 4 : Travaux intérieures

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de lancer un appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre de restauration de l'église,
SOLLICITE l'aide du département au titre du dispositif « Restauration du patrimoine » et de l'Etat au titre de la DETR pour ces études et travaux.
CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 sur le budget principal n°15000.**

Pour : 13 voix

2024 07 066 Clôture sur un domaine privé – Demande d'un particulier

Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. et Mme NEREMBOURG domiciliés 10 rue de Saint-Brice, à proximité du garage les Alleux au lieu-dit La Croix Collin.

Un chemin piéton communal sépare leur propriété du Garage des Alleux.

Vu les invasions de rats provenant du dit-garage,

Vu que la commune a participé pour moitié à la fourniture et pose d'une clôture pleine entre le garage et la desserte communale de la zone artisanale

M. et Mme NEREMBOURG sollicite la municipalité pour la pose et fourniture d'une clôture le long du chemin communal bordant leur propriété privée,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de répondre défavorablement à cette demande,
DIT que la commune peut participer aux frais des clôtures en limite d'une zone artisanale mais nullement sur une propriété privée.**

Pour : 13 voix

2024 07 Salle des fêtes – mail de Mme CHENU

Monsieur le Maire rend lecture d'un mail de Mme CHENU domiciliée à proximité de la salle des fêtes. Elle se plaint du volume de la musique provenant de la salle des fêtes à des heures très tardives.

Monsieur le maire rappelle l'arrêté du 12/10/2012 imposant aux utilisateurs de la salle à respecter l'environnement extérieur et à baisser le son à partir de 2 heures du matin.

Il est précisé que ces nuisances sont importantes quand la porte de la salle des fêtes reste ouverte les soirées estivales.

Il est proposé d'installer un dispositif de baisse de tension à une heure définie pour que la musique soit coupée automatiquement.

Mme Stéphanie BRIAND se charge d'étudier et de proposer une solution.

2024 07 Association Zumba (en cours de création) – courrier du 08/06/2024

Monsieur le maire rend lecture d'un courrier de l'association Zumba en cours de création sur la commune sollicitant l'accord de la municipalité pour :

- situer le siège social de l'association à la mairie au « 2 rue du Général de Gaulle »,
- utiliser la salle des fêtes les jeudis de 20h15 à 21h45 et accéder aux placards de la salle des sports pour récupérer le matériel de l'ancienne association de Zumba,

Le Conseil municipal, AUTORISE la nouvelle association Zumba de Saint-Ouen-des-Alleux :

- à siéger à la mairie au « 2 rue du Général de Gaulle »,
- à utiliser gratuitement la salle des fêtes les jeudis soirs pour ses cours et à accéder aux placards de la salle des sports.

2024 07 DIA « 22 rue du Corbel » ET « 33 rue du général de Gaulle »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Propriétés sises « 22 rue du Corbel », cadastrées Section ZD n°156-277 d'une superficie totale de 1124 m²,

Propriété sise « 33 rue du Général de Gaulle », cadastrée Section D n°39 d'une superficie totale de 100 m²,

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ces biens.

Divers

Commission de suivi des travaux de la nouvelle station

Les membres de la commission : Philippe RAIPIN, Emile DOUAGLIN, Mickaël ADAM

Boulangerie - Monsieur le maire informe qu'un candidat sera de nouveau auditionné le 29 juillet prochain,

Recensement de la population à lancer pour le début d'année 2025

Site Internet de la commune toujours en attente– La commission numérique doit se réunir pour fournir les contenants et photos.

Autorisation donnée à Marie-Laure CHATELET de commander et planter des arbres fruitiers, notamment sur l'espace vert situé derrière la médiathèque,

Elle informe d'une manifestation en octobre prochain

Protection du nouveau chemin de randonnée : interdiction aux motos

Se renseigner s'il est possible d'ouvrir le terrain bosselé aux motos cross à des horaires définis

Olympiades de juillet 2024 – il manquerait peut-être des équipes pour maintenir son organisation

Tous les membres sont favorables au maintien du bureau de vote dans la salle de conseil municipal

Appel aux bénévoles : Aide au déménagement des deux classes élémentaires le 26 juillet et semaine 34,

Fin de séance à 22h30